

**INSPECTION
ACADEMIQUE
DES VOSGES**

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DEPLACEMENT

FORMATION CONTINUE du PERSONNEL DU 1^{er} DEGRE.

Décret n° 2006-781 du 3 Juillet 2006 et Circulaire n° 2006-175 du 09/11/2006.

Véhicule personnel autorisé. Remboursement au tarif SNCF 2^{ème} classe.

Etat à remplir entièrement pour faire valoir vos droits au remboursement de frais de déplacement liés à des actions du programme départemental de formation continue. Il devra obligatoirement être accompagné de l'ORIGINAL de la convocation et d'un relevé d'identité bancaire ou postal. En cas d'utilisation de transport en commun, joindre les billets. L'ensemble de ces éléments est à remettre, le dernier jour du stage au Responsable du stage ou à transmettre immédiatement par voie hiérarchique. Les dossiers incomplets ou mal renseignés ne seront ni traités ni renvoyés. **NE PAS RENSEIGNER LES CASES TRAMEES.**

Fonctionnaire

Agent non titulaire

Autre

NUMEN	
M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Nom :	Prénom :
Nom de jeune fille :	Date de naissance :
Grade :	Adresse personnelle : N° : Rue :
Résidence Administrative :	C.P. : Commune :
Etablissement :	Compte à créditer : Code Etabl. Code Guichet N° du compte Clé

Stage N° module :

Intitulé :

Lieu de Destination	Date du déplacement	Km Aller	Heure de départ	Heure de retour	Repas justifié(s)	Montant D	Montant R
					Oui / Non		
					Oui / Non		
					Oui / Non		
					Oui / Non		
					Oui / Non		
					Oui / Non		
					Oui / Non		
					Oui / Non		

Signature de l'intéressé précédée de la mention manuscrite : « Certifié exact » à le <u>Signature du demandeur :</u>	CACHET et SIGNATURE du supérieur hiérarchique du demandeur	Administration	
		Pour l'Inspecteur d'Académie, Le Responsable Pôle 3, M.M DECAESTEKER	Numéro de pièce : Total état :